

[Français]

M. Charles-Eugène Dionne (Kamouraska): Monsieur l'Orateur, copie de la déclaration du ministre vient de m'être remise. Je constate qu'il tient à tenir la Chambre au courant des activités de son ministère. Je constate aussi que le programme accéléré contribue à hâter la prise des décisions. De plus, et ceci m'étonne un peu, la déclaration au sujet des formalités à remplir donne les précisions suivantes:

... elles seront réduites à une à quatre semaines pour les personnes de nationalité chilienne et à deux mois pour les autres.

● (1120)

Je comprends qu'il existe des circonstances particulières, et nous basant surtout sur l'aspect humanitaire, nous ne sommes pas opposés à essayer d'aider les gens qui sont plongés dans une situation difficile. Cependant, il ne faut pas oublier qu'il existe au Canada, et je le signale, un problème de chômage qui n'est pas réglé. Il nous faut tout de même nous occuper des nombreuses personnes que nous accueillons de divers pays, ce qui ne contribuera certainement pas à réduire le chômage au Canada.

Il convient aussi de signaler, parce que cela s'est déjà produit, que les précautions appropriées doivent être prises afin d'empêcher que le Canada ne devienne un pays bien disposé à accepter certains réfugiés politiques qui pourraient à l'occasion contribuer à causer des contretemps à la population canadienne.

Encore une fois, je le répète, nous ne nous opposons pas à cela en ce qui a trait à certains cas particuliers, après enquête faite, mais il faut tout de même agir avec beaucoup de précautions.

* * *

LES SPORTS

LA VIOLENCE CHEZ LES ÉQUIPES DE HOCKEY JUNIOR— RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion très urgente et très importante, dont j'ai d'ailleurs donné avis au ministre responsable.

Étant donné qu'il est du devoir de chaque citoyen du Canada de veiller sans répit à l'amélioration de notre sport national, le hockey, et que chez nos équipes « juniors » la brutalité, pour ne pas dire la violence, semble devenir l'attraction principale, selon certains reportages récents, je propose, appuyé par l'honorable député de Vancouver-Sud (M. Fraser):

Que cette Chambre unanimement invite le ministre responsable du sport amateur au Canada à considérer la possibilité d'une enquête approfondie sur cette violence chez nos juniors, afin d'amener les responsables de notre hockey junior au Canada à comprendre que pour cette jeunesse, à ce stade, le hockey devrait être d'abord et avant tout une école de formation, pour le plus grand intérêt de notre sport national.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Pénurie de métal de Sorel

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc être mise en délibération.

M. La Salle: Monsieur le président...

M. l'Orateur: L'honorable député de Joliette.

M. La Salle: Je n'ai vraiment pas entendu ceux qui s'opposent à ma motion. Il me semble que toute la Chambre était d'accord.

M. l'Orateur: Je m'informerai de nouveau. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime.

* * *

[Traduction]

LES AFFAIRES INDIENNES

DEMANDE DE SUSPENSION DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT HYDRO-ÉLECTRIQUE DE LA BAIE JAMES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, conformément à l'article 43 du Règlement, je soulève une question urgente qui concerne les indigènes de la baie James. Puisque la Cour suprême du Canada a décidé de ne pas entendre l'appel interjeté par les Indiens de la baie James contre la poursuite des travaux au gigantesque aménagement hydro-électrique qui, d'après M. le juge Malouf, cause des dommages irréparables aux indigènes, je propose, appuyé par le député de Rocky Mountain (M. Clark):

Que la Chambre charge le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien de s'entendre avec le gouvernement du Québec pour faire cesser immédiatement les travaux de construction et ne les reprendre qu'après la négociation d'un règlement politique acceptable des revendications des Indiens.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion du député de Kingston et les Îles. Cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il ne semble pas y avoir unanimité.

* * *

L'INDUSTRIE

LA PÉNURIE DE MÉTAL DE SOREL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement pour soulever une affaire importante et d'une nécessité pressante concernant la grave pénurie de métal de Sorel au Canada, produit dont dépendent fortement de nombreuses industries. Je propose donc, appuyé par le député de Dauphin (M. Ritchie):

Que la question des pénuries de métal de Sorel soit renvoyée au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques et que le gouvernement envisage dès maintenant des mesures provisoires pour assurer un approvisionnement suffisant de ce produit.